

SÉNAT

FEVRIER 1984

Service des Commissions.

BULLETIN
DES COMMISSIONS

SOMMAIRE

	Pages.
Affaires étrangères.....	985
Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse.....	991
Délégation du Sénat pour les Communautés européennes	993

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Jeudi 23 février 1984. — *Présidence de M. Jean Lecanuet, président.* — La commission a tout d'abord procédé à l'audition de **M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.**

Le ministre a, d'abord, tenu à rappeler qu'au Tchad comme au Liban, la France entendait rester fidèle à sa parole, et qu'elle ne quittera pas ces pays sans que des solutions satisfaisantes de remplacement aient été trouvées. Notre présence dans ces pays résulte de l'histoire et se fonde sur deux principes : la souveraineté des Etats, dont découle l'autorité indiscutable de leur Président, et leur intégrité territoriale qui exclut toute partition.

Abordant plus précisément le chapitre tchadien, le ministre a précisé les circonstances du raid du 24 janvier, au cours duquel un appareil a été abattu par un tir de mitrailleuses ; cette action a entraîné l'extension par la France de la zone de « prise à partie » des forces adverses. Mais cet incident n'est pas à l'origine, a rappelé le ministre, de l'action diplomatique entreprise dès le mois d'août 1983. L'O. U. A. n'a pas réussi à concrétiser son projet de force d'interposition panafricaine, et la conférence d'Addis-Abeba, insuffisamment préparée, s'est soldée par un échec. La France a dès lors privilégié une action diplomatique directe ; c'est dans ce cadre que le ministre s'est rendu successivement à N'Djamena, Addis-Abeba et Tripoli.

Les différentes parties commencent, selon le ministre, à accepter l'idée que les problèmes ne pourront être réglés par la guerre et doivent être traités par la discussion, qu'il s'agisse de la sécurité des Etats ou de leur intégrité territoriale.

En réponse à une question du **président Jean Lecanuet**, sur les circonstances du raid de Ziguéy, le ministre a rappelé que le Jaguar abattu par des tirs de mitrailleuses était en position de riposte après qu'une première patrouille d'observation eut été attaquée.

M. Paul d'Ornano ayant interrogé le ministre sur les conditions d'une éventuelle évacuation des Français, le ministre a souligné que nos compatriotes n'avaient aucunement l'intention

de quitter le Tchad où l'insécurité est aujourd'hui moins grande qu'elle ne l'a été. M. Claude Cheysson a par ailleurs rendu hommage au calme et au sang-froid dont font preuve les Français du Liban.

Répondant à **M. Yvon Bourges** sur l'opportunité des déplacements personnels du ministre des relations extérieures, notamment à Lagos, ce dernier a précisé que sa visite politique au Nigéria, le plus grand pays d'Afrique, s'inscrivait dans le cadre des relations bilatérales avec cet Etat et lui paraissait à tous égards particulièrement importante.

Questionné par **M. Serge Boucheny** sur la réalité de raids des forces de N'Djamena au Nord, et sur le caractère tardif des informations données sur l'incident de Ziguey, le ministre a confirmé sur le premier point l'existence de raids, tant au Nord qu'au Sud, dont la portée ne doit pas être surestimée ; il a indiqué, sur le second, que les précisions matérielles ont été données par le ministre de la Défense dès qu'elles ont été connues.

Interrogé par **M. Michel d'Aillières** sur les difficultés que rencontrerait M. Hissène Habré dans le territoire du Sud, le ministre a estimé que la sécurité dans la partie méridionale du territoire est aujourd'hui pour l'essentiel préservée.

Abordant ensuite le chapitre du Proche-Orient, le ministre a indiqué que la France, qui soutient le Président légitime, M. Amine Gemayel, entretient un dialogue avec toutes les tendances libanaises. Il a souligné notamment l'importance des éléments modérés de la communauté chiite qui contrôlent Beyrouth-Ouest et avec lesquels la France entretient des rapports de qualité, tant sur le terrain que sur le plan politique.

Le ministre a brossé un rapide tableau de la situation au Liban où, si quelques progrès peuvent être observés dans le dialogue entre Libanais, aucun projet de règlement ne débouche pour l'instant.

S'agissant de la force multinationale, M. Claude Cheysson a rappelé que la France a toujours estimé souhaitable sa substitution par une force des Nations Unies. Dès le mois de septembre, la France a plaidé auprès des principaux pays concernés qui ont tour à tour donné leur accord de principe.

La soudaine décision américaine de retrait a contribué à compliquer les conditions d'engagement du débat au Conseil de sécurité. Aucune opposition ne s'y manifestant aujourd'hui

ouvertement sur l'envoi d'une force internationale à Beyrouth, la France compte demander d'ici à la fin de la semaine un vote sur la question. Elle demeure, pour sa part, disposée à répondre favorablement à une éventuelle demande de participation à cette force. Mais elle sait qu'il est sans doute préférable que la force internationale ne comprenne aucun ressortissant des Etats membres du Conseil de sécurité.

Interrogé par **M. Raymond Bourguin** qui a tenu à marquer sa préoccupation sur le sort des chrétiens du Liban, sur l'origine des armements de M. Nabih Berri, et sur les intentions d'Israël au Sud-Liban, le ministre a indiqué que, sur le premier point, l'origine des armements dont dispose la communauté chiite est probablement très diverse sans qu'il soit possible de la connaître avec précision. Il a estimé qu'une réconciliation nationale au Liban ne pouvait évidemment être envisagée sans cette communauté. S'agissant des intentions d'Israël au Sud-Liban, le ministre a informé les commissaires de son récent entretien avec M. Shamir.

M. le président Jean Lecanuet l'ayant questionné sur une invitation de M. Nabih Berri en France, le ministre a précisé que tous les chefs des diverses tendances politiques libanaises sont invités en France et que de fréquents contacts sont entretenus avec eux tant à Paris qu'à Beyrouth.

Répondant à **M. Robert Pontillon**, le ministre a affirmé qu'il n'était pas question pour la France d'accepter un élargissement du mandat de notre contingent, malgré des sollicitations diverses. Il a par ailleurs précisé que la force internationale se substituerait à la force multinationale au départ de celle-ci du territoire sous souveraineté libanaise. Le ministre a enfin, s'agissant de la future force internationale, donné quelques indications sur les idées de la France concernant sa composition.

Questionné par **M. Louis Brives** sur les conditions d'engagement sur le terrain des jeunes militaires français au Liban, **M. Claude Cheysson** s'est félicité du remarquable moral de notre contingent.

Abordant enfin les problèmes européens, le ministre des relations extérieures a estimé que le pessimisme n'était pas de mise à l'approche du Conseil européen de Bruxelles, dont un échec — tous les Etats membres en ont conscience — aurait des conséquences incontrôlables. Par ailleurs, la position de la Communauté sur le volet agricole de la négociation d'adhésion avec l'Espagne a pu être, non sans difficultés, établie malgré

l'acuité des problèmes et des exigences contraires. La France a pu obtenir en particulier que des dispositions satisfaisantes soient prévues pour le vin et les fruits et légumes. Le dernier Conseil des ministres des Affaires étrangères s'est au total traduit par des résultats remarquables.

Interrogé par **M. Jean Mercier**, sur le vote au Parlement européen relatif à l'Union européenne, le ministre a indiqué que les Dix examineraient prochainement cette question; la priorité immédiate demeure cependant la recherche d'une solution aux problèmes de la Communauté dans les domaines économique et financier.

Répondant enfin à **M. Robert Pontillon** sur l'évolution de la situation en Namibie, le ministre a indiqué qu'aucun progrès n'a été enregistré sur ce dossier en tant que tel, malgré les contacts en Afrique australe entre l'Afrique du Sud d'une part, l'Angola et le Mozambique d'autre part.

La commission en ensuite proposé **M. Jean Mercier** pour faire partie de la **Commission consultative des Droits de l'Homme** instituée par le décret 84-72 du 30 janvier 1984.

MM. Jacques Genton et **François Autain** ont par ailleurs été désignés pour participer au nom du Sénat, à la conférence « Nord-Sud : le rôle de l'Europe », organisée par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 9 au 11 avril 1984 à Lisbonne.

M. Serge Boucheny est intervenu pour protester contre le fait que sa candidature n'a pas été retenue. Il a estimé que c'était là une exclusion de nature politique.

La commission a enfin procédé à la désignation de trois rapporteurs.

M. Paul Robert a été désigné comme rapporteur du projet de loi n° 189 (1983-1984) autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif aux transports internationaux de marchandises par route.

M. Louis Jung a été désigné comme rapporteur du projet de loi n° 195 (1983-1984) autorisant la ratification du deuxième protocole portant amendement à la convention du 27 octobre 1956 entre la République française, la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la canalisation de la Moselle.

Enfin, M. Pierre Matrāja a été désigné comme rapporteur du projet de loi n° 196 (1983-1984) autorisant l'approbation des protocoles de 1983 portant nouvelle prorogation de la convention sur le commerce du blé de 1971 et de la convention relative à l'aide alimentaire de 1980 constituant l'accord international sur le blé de 1981.

**COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET
DE LOI VISANT À LIMITER LA CONCENTRATION ET À
ASSURER LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE ET LE
PLURALISME DES ENTREPRISES DE PRESSE**

Mercredi 22 février 1984. — *Présidence de M. Maurice Schumann, président d'âge, puis de M. Charles Pasqua, président.* — La commission spéciale que le Sénat a nommée le 14 février 1984 pour examiner le projet de loi n° 210 (1983-1984), adopté par l'Assemblée nationale, visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse s'est réunie pour **procéder à l'élection de son bureau**, à la suite de la nomination de ses membres par le Sénat, en application de l'article 10 de son Règlement.

Après l'élection de **M. Charles Pasqua** comme **président**, la commission spéciale a élu son bureau qui est ainsi constitué : **vice-présidents : Mme Brigitte Gros, MM. Jacques Thyraud, Louis Perrein, Dominique Pado ; secrétaire : M. Guy Schmaus.**

Elle a en outre désigné **M. Jean Cluzel** comme **rapporteur du projet de loi.**

Après un échange de vues au cours duquel sont intervenus **MM. Etienne Dailly, Maurice Schumann, Pierre-Christian Taittinger, Louis Perrein, Jacques Carat, Pierre Brantus**, la commission spéciale a décidé d'étudier, dans toutes ses conséquences juridiques, politiques et économiques, le projet de loi tel qu'il vient d'être modifié et adopté par l'Assemblée nationale et de consulter l'ensemble des organismes représentatifs du secteur de la presse, afin de se prononcer en toute connaissance de cause et d'être en mesure de dégager les propositions d'amendements qui pourraient recueillir le plus large consensus.

**DELEGATION DU SENAT
POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES**

Mercredi 22 février 1984. — *Présidence de M. Jacques Genton, président.* — La délégation a entendu **M. Jacques Genton** présenter au nom du bureau le projet de huitième rapport semestriel d'information sur l'activité des Communautés européennes (1^{er} juillet 1983 — 31 janvier 1984).

Après avoir indiqué que le texte du projet de rapport avait été arrêté par la majorité des membres du bureau et fait état des observations et des projets d'amendements qu'ils lui avaient transmis, le président a présenté les grandes lignes du rapport.

Analysant la préparation et l'échec du Conseil européen d'Athènes, il a souligné qu'en l'absence d'impulsion politique et d'orientations précises données par le Conseil européen de Stuttgart, la « négociation spéciale » décidée en juin dernier a revêtu l'allure d'une étape d'observation. Les positions en présence ont été précisées, les désaccords mieux circonscrits, mais aucune solution n'a été trouvée aux problèmes soumis au « Conseil spécial » : adaptation de la P.A.C., politique budgétaire et financement futur, politiques nouvelles... Les délibérations des chefs d'Etat et de Gouvernement n'ont pas davantage permis de surmonter les blocages, d'où l'échec du Conseil d'Athènes dont les causes profondes constituent un sérieux motif d'inquiétude. Elles tiennent en effet à l'affaiblissement de la cohésion communautaire, à l'accumulation des déséquilibres et des contentieux provoqués par l'incapacité grandissante des Etats membres à dépasser leurs intérêts immédiats.

Certes, le désaccord d'Athènes ne constitue pas une rupture et les Dix ont manifesté leur volonté d'empêcher l'éclatement de l'Europe. Mais au-delà de cette volonté négative, la relance de la Communauté exigerait des Etats membres un élan positif. De plus, l'échec d'Athènes aggrave dès à présent les difficultés auxquelles est confrontée la Communauté (problème financier, gestion de la politique agricole commune, élargissement) et ne crée pas un contexte propice à une redéfinition sereine du contrat européen. On mesure donc la tâche qui incombe à la France, qui assume depuis le 1^{er} janvier la présidence du Conseil des Communautés, pendant un semestre au cours duquel se déroulera de surcroît la deuxième élection du Parlement européen. La présidence française semble en tout cas décidée à relever le défi, et cherche à faire progresser la solution des conflits actuels avant le Conseil européen de Bruxelles (19-20 mars 1984).

Pendant la période examinée par le rapport, la préparation du Conseil d'Athènes a éclipsé les autres aspects de la vie communautaire, toujours dominée par une conjoncture économique et sociale morose et par la divergence des politiques nationales.

Tentant de transcender ces aléas, le Parlement européen a proposé aux Etats membres un ambitieux projet de Traité d'union européenne. Mais le poids des divergences nationales se retrouve dans chacun des secteurs de la vie communautaire que le président a passés en revue : la réalisation du marché intérieur et l'harmonisation du droit communautaire, l'agriculture, où les intérêts de l'Europe du Nord et du Sud s'affrontent à l'occasion de la révision inachevée de « l'acquis méditerranéen », l'industrie et la recherche, la politique de l'environnement. Seule la politique de la pêche a connu, ces derniers mois, de nouveaux progrès.

Après avoir également évoqué les relations extérieures de la Communauté, le président a souligné en conclusion que la construction européenne, conçue comme un ensemble évolutif, s'est peu à peu figée dans un immobilisme destructeur. L'« acquis » lui-même — la politique agricole commune et l'union douanière — a souffert de cet immobilisme. Incapable de gérer cet acquis — c'est-à-dire de le développer —, la Communauté s'est aussi trouvée dans l'impossibilité de participer à la « troisième révolution industrielle », qui risque d'être la première à se faire sans elle. Elle n'a pu davantage aborder le problème de sa sécurité, et cherche encore les moyens de se faire entendre sur la scène internationale.

Tel est pour l'Europe le poids des « scories du passé » : elle n'apparaît plus comme un « grand dessein », mais comme une association à risques et à responsabilités limitées.

C'est pourquoi la relance ne peut se limiter à un règlement des conflits, à un replâtrage financier : elle exige en fait la même détermination et la même imagination dont a fait preuve l'Europe de la première génération, et nécessite autant, et peut-être davantage, un supplément d'âme qu'une rallonge de crédits.

Après des interventions de M. Robert Pontillon, qui a souhaité qu'à l'avenir l'avant-projet de rapport soit transmis aux membres de la délégation en même temps qu'aux membres du bureau, de MM. Michel Miroudot, Jean-François Le Grand, Auguste Caulet et du président, la délégation a adopté le **projet de rapport d'information**.